

M.S.P./U.P.H.M./N°... 18477 - 2018 - 60

COMMUNIQUE :

Suite au retour à l'approvisionnement de la spécialité « IMALGENE 1000 » : Kétamine à usage vétérinaire ; Nous vous informons que la substitution de cette spécialité par la « KETAMINE PANPHARMA » n'est plus autorisée.

Ministère de la Santé
Directeur de la Pharmacie
et du Médicament
Pr. Inès Eradi-Dridi